



Appel à adhésion/cotisation 2022



Une année de renouvellement des membres du comité régional et du bureau

Chers acteurs associatifs,



L'année 2022 va être une année riche en événements avec les 20 ans de la loi du 4 mars (loi Kouchner) et les élections au sein de France Assos Santé.

Toutes les délégations vont renouveler leurs membres et FAS La Réunion organisera ses élections avec le planning suivant :

- comité régional préparatif aux élections le vendredi 8 avril 2022 à 9h30
- assemblée régionale électorale le vendredi 6 mai 2022 à 9h30, suivi d'un comité régional pour élire le bureau



Cette année, pour tous les démembrements d'associations en région issues d'une association adhérente au niveau national, il n'y aura pas de cotisation demandée.

Comment adhérer en 2022 ?



Je suis une association qui fait partie d'une association adhérente à France Assos Santé National (listing en annexe).



Adhésion Gratuite !

Cette année, je n'ai plus de cotisation à régler, je dois remplir le bulletin d'adhésion 2022

(Bulletin en annexe)



Je suis une association agréée en santé au niveau régional et j'étais adhérente à France Assos Santé La Réunion en 2021



Je remplis le bulletin d'adhésion 2022 et je m'acquitte d'une cotisation de 35 euros pour l'année civile.

*Par virement bancaire si possible en indiquant dans le libellé le nom de votre association, ou par chèque l'ordre de UNAASS-URAASS La Réunion
Un reçu vous sera envoyé par mail à réception de votre cotisation.*

IBAN : FR76 1027 8060 1500 0206 3590 175 BIC : CMCIFR2A



Je suis une association agréée en santé au niveau régional, mais je n'ai jamais adhéré à France Assos Santé La Réunion ou national



Je prends contact avec France Assos Santé La Réunion pour présenter mon association et déposer un dossier complet qui sera soumis au comité de déontologie.